

[Texte]

The Chairman: Mr. Roy.

M. Roy (Laval): Nous sommes tous heureux d'augmenter les fonds réservés à la construction de maisons destinées à loger des personnes moins favorisées qui ont des revenus plus modestes. Ma première question, monsieur le président, est la suivante. J'aimerais connaître les accords intervenus entre la Société centrale d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec. Il me semble qu'à certains moments il y ait double emploi.

Voici l'exemple que j'aurais à vous soumettre. J'ai en mains un communiqué de presse du ministre des Affaires municipales, l'honorable Maurice Tessier, qui est responsable de la Société d'habitation du Québec. Il annonçait la semaine dernière la construction de 84 unités familiales, à Ville de Laval, et d'une façon plus précise, 15 maisons unifamiliales isolées dans le secteur de Laval-Ouest, au coût de \$13,400 l'unité; dans Fabreville, 32 maisons, dont le coût allait jusqu'à \$16,940 l'unité, et 37 autres maisons dans le secteur de Sainte-Rose, dont le coût variait entre \$14,150 et \$16,800. En vertu de quelle politique le ministre Tessier annonce-t-il ces projets de constructions unifamiliales financés par la Société d'habitation du Québec?

• 1620

Mr. Basford: There is, I think you are aware, sir, an agreement between the Government of Canada and Central Mortgage and Housing Corporation, and the Province of Quebec. It is a master agreement by which our contribution under that agreement for the current year, negotiated each year, is \$80 million. With that federal support and the money that the provincial government puts in, then the province is able to run its housing program, the Quebec Housing Authority. That is how he is able to make that kind of announcement.

M. Roy (Laval): Maintenant je trouve qu'on fait double emploi parce que la Société central d'hypothèques et de logement construit à Ville de Laval des maisons dont le coût est inférieur à ces montants. Si je comprends bien, ces maisons construites en vertu de la même loi sont destinées à des personnes dont les revenus sont encore plus modestes. Alors, je m'explique difficilement la raison pour laquelle nous construisons des maisons unifamiliales, à des coûts allant jusqu'à \$17,000 alors que le déficit des gens qui demeureront dans ces maisons sera compensé par divers paliers de gouvernement. J'aimerais savoir si réellement le gouvernement fédéral contribue à combler l'écart existant entre la capacité de payer de ces personnes-là et le coût normal ou réel.

M. Alain de C. Nantel (vice-président, Société central d'hypothèques et de logement): Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais apporter une correction. Je crois que l'article auquel vous référez traite d'un programme qui est exclusivement provincial; il s'agit de l'application de la Loi du rabais provincial pour les maisons familiales. Ce programme-là est exclusivement provincial et opère depuis 1948, si ma mémoire est fidèle, et le gouvernement fédéral n'y participe d'aucune façon.

M. Roy (Laval): Vous parlez du taux d'intérêt, mais pour le financement, l'argent provient de quelle source?

M. Nantel: Dans ces deux lotissements, la Loi du rabais provincial permet à la province d'appliquer son rabais à toute forme de financement, soit les Caisses populaires qui y participent énormément ou les prêteurs conventionnels. Il arrive qu'à l'occasion nous participons également au financement de développements auxquels s'applique éga-

[Interprétation]

Le président: Monsieur Roy.

M. Roy (Laval): We would all be happy to increase the funds reserved for the construction of houses for low-income families. My first question, Mr. Chairman, is as follows. I would like to know what agreements exist between the Quebec Housing Authority and Central Mortgage and Housing Corporation. It seems to me that there is sometimes duplication in their operations.

I have here a press release from the Minister of Municipal Affairs, the Honourable Maurice Tessier, who is responsible for the Quebec Housing Authority. Last week he announced the construction of 84 family units in the city of Laval, to be more accurate, 15 separate single family dwellings in Laval West at a cost of \$13,400 each, 32 houses in Fabreville at a cost of up to \$16,940 each, and another 37 houses in Sainte-Rose at a cost of between \$14,150 and \$16,800 each. Under what policy did the Minister, Mr. Tessier, announce these single-family dwelling projects financed by the Quebec Housing Authority?

M. Basford: Je pense que vous savez qu'il y a un accord entre le gouvernement du Canada, la Société centrale d'hypothèques et de logement et la province du Québec. C'est un accord principal en vertu duquel notre contribution pour l'année courante est de 80 millions de dollars et cette contribution est renégociée chaque année. Avec cette subvention fédérale et l'argent du gouvernement provincial, la province est en mesure d'exécuter son programme de logements par l'entremise de la Société d'habitation du Québec. C'est la raison pourquoi il a pu faire une telle annonce.

M. Roy (Laval): I think that there is some duplication here because Central Mortgage and Housing is building houses in the City of Laval and the cost of the houses is less than these amounts. If I understand correctly, these houses built under the same act are for persons with even lower incomes. So I fail to understand why we are building single-family dwellings for as much as \$17,000 when the cash deficit of the persons who will live in these houses will be made good by various levels of government. I would like to know if the federal government really contributes to making up the difference between the ability of those persons to pay and the normal or actual cost.

Mr. Alain de C. Nantel (Vice-President, Central Mortgage and Housing Corporation): If you will allow me, Mr. Chairman, I would like to clear up a misunderstanding here. I believe that the section you are referring to relates to an exclusively provincial program falling under the Provincial Rebate Act for family houses. This is a solely provincial program and has been in operation since 1948 if my memory serves me well. The federal government does not participate in it in any way.

M. Roy (Laval): You are talking about interest rates but where does the financing, the money itself, come from?

M. Nantel: In these two projects, the Provincial Rebate Act allows the province to apply its rebate to any form of financing, namely the Caisses populaires (credit union) who participate in it to a great extent or the everyday lenders. On occasion, we also participate in the financing of developments where the provincial rebate applies. I do